

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2025-374

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION - AVENUE DES FERRANCINS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'août ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise **SBTP** de CHAMPFORGEUIL (71530) pour des travaux : « phase 2 - canalisation à déposer » – avenue des Ferrancins 71210 TORCY ;

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : À compter du **15/09/2025** et pour une durée de 12 jours, la circulation aux abords du chantier cité ci-dessus s'effectuera en **circulation alternée par feux tricolores**.

ARTICLE II : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

ARTICLE III : Dans l'emprise du chantier, la vitesse sera réduite à 30 km/h.

ARTICLE IV : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE V : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE VI : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

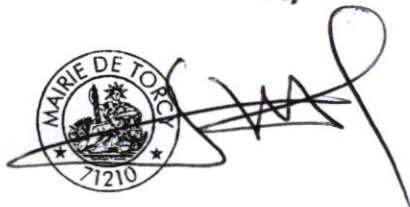
ARTICLE VII : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VIII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

29 AOÛT 2025

Le Maire,




Fait à TORCY, le 29 août 2025.

Le Maire,



M. Philippe PIGEAU